

## ARRÊTÉ N° 2025\_141

### **DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. ROBIN MONNIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES DU DÉPARTEMENT, CHARGÉ DU PÔLE SOCIÉTÉ ET CITOYENNETÉ, POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 25 AVRIL 2025**

#### **LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2023-413 du 25 octobre 2023 donnant délégation de signature à M. Robin Monnier, directeur général adjoint des services du Département, chargé du pôle société et citoyenneté à la direction générale ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### **ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** - La délégation de signature accordée à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département, par l'arrêté n° 2024-446, sera temporairement exercée par M. Robin Monnier, directeur général adjoint des services du Département, chargé du pôle société et citoyenneté, du lundi 21 au vendredi 25 avril 2025.

**ARTICLE 2.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 093-229300082-20250417-2025\_141-AR



**ARTICLE 3.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Reçu pour notification

un exemplaire du présent arrêté

le

**Robin Monnier**

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le